### Barattes à beurre

La nouvelle liste de prix sur les barattes à beurre fixe les escomptes suivants: 40 et 15 pour cent du prix de liste.

### Noix

Sur les noix il sera payé les extras suivants: pour quantités moindres de 100 lbs, 1-2 c extra par lb; sur les quantités en dessous de 50 lbs, 1c par lb extra. Sur les boîtes de 25 lbs, 2 cents extra par lb.

### Washers

La nouvelle liste des extras sur les washers ou rondelles vient d'être publiée; sur les lots de moins de 50 lbs, il y a une augmentation de 1c par lb et sur les boîtes de 25 lbs 2c par lb extra.

---

La Thos. Davidson Mfg Co. Ltd., nous informe qu'actuellement l'expédition des commandes pour le commerce de la saison d'automne se poursuit très activement. Les ordres pris cette année sont en augmentation considérable sur ceux placés les saisons précédentes. Les prix restent sans changement et d'après les derniers renseignements reçus des marchés anglais il y a tout lieu de croire que ces prix ne changeront pas avant la fermeture de la navigation la plupart des matières brutes employées par la Thos. Davidson Mfg Co. Ltd. étant tenues à des prix très fermes.

---

### Une visite d'affaires

Sur l'invitation d'un comité de manufacturiers de Gananoque présidé par M. Chas. Britton, de MM. Cowan et Britton, les représentants des maisons de gros de Montréal dont les noms suivent ont été passer les journées du 14 et 15 juillet dans l'importante ville manufacturière de Gananoque. La délégation venue de Montréal comprenait MM. Edward Archibald, de MM. Frothingham & Workman; M. T. H. Newman, de MM. Caverhill & Learmont; M. F. O. Lewis, de MM. Lewis Bros.; M. Alf. Jeannotte, de la maison L. H. Hébert; M. Wm. Sharte, de la Starke Hardware Co. et M. Gordon McPherson, de MM. Alex McPherson & Co.

Ces messieurs ont successivement visité les manufactures de Gananoque et pendant la dernière journée de leur séjour ont visité Alexandria Bay et les Mille-Iles.

Bien entendu, il a été question d'affaires et la discussion a surtout roulé sur les nouveaux termes de paiements imposés par les manufacturiers. Nous croyons savoir que les nouvelles conditions ne donnent pas entière satisfaction à la majorité des jobbers qui préféraient que toutes les lignes de la ferronnerie soient sujettes à des termes de 2 pour cent 30 jours ou net 90 jours. Si ces termes étaient adoptés on arriverait ainsi à l'unification des conditions pour tous les articles de ferronneries.

---

### Agrandissement

A la suite de l'incendie du 24 mai dernier qui a détruit la manufacture de MM. Robt. Mitchell & Co., la Thos. Davidson Mfg Co. Ltd. s'est rendue acquéreur du vaste emplacement précédemment occupé par l'établissement de MM. Robt. Mitchell & Co. d'une superficie de 30,000 pieds carrés.

L'intention de la Thos. Davidson Mfg. Co. Ltd. est de construire immédiatement sur une partie de cet emplacement et d'y transporter ses bureaux. L'espace qui est attribué aux bureaux actuels sera affecté aux besoins de la manufacture.

La Thos. Davidson Mfg. Co. Ltd. a de plus acheté une propriété comprenant 25,000 pieds carrés située au coin des rues Dominion et Albert.

L'emplacement en question est à présent occupé par des maisons d'habitation qui seront détruites pour être remplacées par les ateliers d'émaillage [enamel shop]. Par suite de ses récentes acquisitions, la Thos. Davidson Mfg Co. Ltd. occupe maintenant deux blocks entiers limités par les rues Delisle, Dominion, Albert, Vinet et les lignes du Grand-Tronc, ce qui en fait assurément une des plus grandes manufactures de Montréal.

---

### FEU M. JAMES COOPER

Une des personnalités les plus marquantes du commerce et de l'industrie, M. James Cooper, est décédé le 10 juillet. Il fut d'abord employé de la maison Rice Lewis et Cie. de Toronto, puis plus tard, à la Frothingham et Workman Cie, Montréal, à titre de voyageur de commerce.

En 1872, il débuta, seul d'abord, dans le commerce pour son compte personnel, et quelques mois après prenait pour associé M. Fred Fairman, sous la raison sociale de Cooper, Fairman et Cie. A cette époque la maison s'occupait principalement de la grosse ferronnerie, mais par la suite s'intéressa dans les manufactures. Elle fut une des premières à se lancer dans la fabrication du fil de fer barbelé. Cette branche des affaires se développa graduellement et prit des proportions telles que la maison en forma une compagnie distincte sous le nom de "Dominion Wire Mfg. Co.", dont M. Cooper était le président.

A cette époque la firme prit une patente pour une machine destinée à la fabrication des câbles en fer, et par la suite, fonda une autre compagnie, la "Dominion Wire Rope Co.", dont M. Cooper était aussi le président.

M. Cooper était également président d'autres compagnies et directeur dans d'autres encore.

---


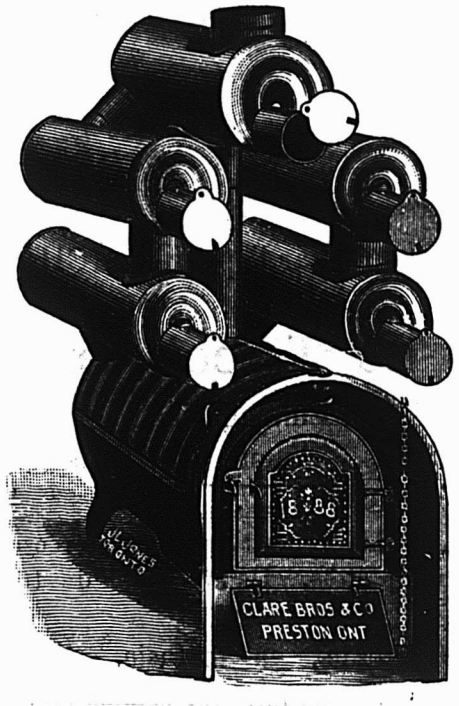


Nous manufacturons toutes sortes de

**Fournaises à Air Chaud**
**Bouilloires à Eau Chaude,**
**Fournaises, Poeles de Cuisine,**
**Ustensiles de Cuisine en fonte.**

**CLARE BROS. & CO., PRESTON, ONT**

Agent de Montreal : F. P. DRAPER, 46 rue Waverly.

*QUELQUES FAITS*

*AU SUJET DES*

**TORDEURS**

Un tordeur n'est pas un jouet: Il est construit pour accomplir un travail, et il doit être construit en conséquence. Le linge mouillé met à une rude épreuve le tordeur, de même que les rouleaux s'usent à cet usage.

Et le caoutchouc de pauvre qualité et mal soudé à la monture du rouleau est sans utilité.

Nos rouleaux sont vulcanisés directement après la monture du rouleau et nous n'employons que la meilleure qualité de caoutchouc.

Nous ne pouvons pas nous exposer à fabriquer un tordeur inférieur.

**MM. LES MARCHANDS DE FER: essayez une commande d'essai chez nous.**

**CANADIAN WRINGER & SPECIALTY CO.**

LIMITED

105 à 111 Adelaide West,

TORONTO.